



Fribourg, le 15 septembre 2015

Consultation du PSF concernant l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le notariat

Monsieur le Conseil d'Etat, Directeur,

Le Parti socialiste a examiné attentivement le projet de loi que vous avez établi, ainsi que le message y relatif.

Après examen, le PSF estime que cet avant-projet de loi est non seulement utile, mais surtout nécessaire, en ce qui concerne point du numerus clausus et du système de surveillance notamment.

Il partage également l'avis du Conseil d'Etat de ne procéder qu'à une modification partielle de la LN, puisque le système pourrait être modifié en raison de l'évolution du droit fédéral.

Il ne sert dès lors à rien d'effectuer ce grand travail à deux reprises. Concernant ses remarques, le PSF se détermine notamment sur les deux points les plus importants.

Numerus clausus

S'agissant d'abord de la question du numerus clausus, le PSF est d'avis qu'il doit être purement et simplement supprimé.

A l'heure actuelle, il est incompréhensible, pour une profession libérale, de porter une aussi grave atteinte à la liberté économique, équivalent à un protectionnisme démesuré, qu'aucun intérêt public ne justifie. Les étudiants en droit, notamment ceux émanant de l'Université de Fribourg, doivent pouvoir choisir leur profession en toute liberté, et non pas d'une manière restreinte. Le choix du notariat, si aucune opportunité n'est envisageable, est de facto interdit en raison de l'existence d'un numerus clausus qui n'a aucune justification actuelle. Il est intolérable de porter une aussi grave atteinte à l'égalité des chances, surtout pour de jeunes notaires qui devraient attendre qu'une place se libère avant d'exercer leur profession. Le jeu de la concurrence devrait en outre améliorer la qualité des services des notaires.

Modification du système de surveillance des notaires

Le PSF soutient l'avant-projet proposant la création d'une autorité de surveillance identique à celle en place pour la profession d'avocat, à savoir une Commission du notariat. Cela clarifie une fois pour toutes les compétences à ce sujet.

Pour le reste, le PSF approuve les modifications proposées par ce projet de loi et soutient ainsi le Conseil d'Etat dans sa démarche.

Veillez croire, Monsieur le Conseil d'Etat, Directeur, à l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Pierre Mauron, chef du groupe

15.09.2015